

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 121**

présenté par
Mme Duby-Muller et M. Patrier-Leitus

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À l'alinéa 25, après la première occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« des sociétés mentionnées ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 26, après la seconde occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« les sociétés mentionnées ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 28, après le mot :

« et »

insérer les mots :

« des sociétés mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.